

Image not found or type unknown



## Délai installation non respecté

Par rest, le **15/10/2008** à **10:37**

bonjour,

j'ai signé un devis d'installation d'un poêle à bois en juillet, pour installation 2eme quinzaine de septembre. A ce jour, 15 octobre, l'installation n'a toujours pas eu lieu.

avons nous le droit de lui réclamer des indemnités de retard ?

comment cela se passe-t-il ?

merci